

COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2024

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE. Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Abdelkader DJELLAD, M. Thierry MERMET-PEROZ, Mme Geneviève VILLETON, M. Pascal LECOCQ, et M. Gérard GOZE

Absents excusés : M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Catherine FERRARI et M. François MEDIMEGH

Pouvoirs : Mme Louisa BELAGGOUNE à Mme Céline YACONO, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN à M. Christian BERTHOLLIER, Mme Catherine FERRARI à Mme Geneviève VILLETON et M. François MEDIMEGH à M. Pascal LECOCQ

Arrêt du procès-verbal : Aucune remarque, ni observation, le procès-verbal est arrêté.

Madame Céline YACONO a été désignée secrétaire de séance.

Séance enregistrée par Madame la secrétaire de séance et Monsieur LECOCQ.

Monsieur Le maire indique que la délibération dont l'objet est Convention cadre de recours à la mission de conseil et d'assistance au recrutement proposée par le Centre de gestion de la Savoie est retirée.

11012024 - RENOVATION DE LA SALLE DES FETES ET ANCIENNE BIBLIOTHEQUE-ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération en date 13 octobre 2022 approuvant le projet de rénovation de la salle des fêtes,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil d'acheteur de la Commune le 09 septembre 2024 et dans un journal d'annonces légales : Dauphiné Libéré de la Savoie,

Considérant que les marchés seront passés selon la procédure adaptée,

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, 19 offres ont été déposées,

Considérant l'ouverture des offres le 6 octobre 2024 et que la Commission MAPA s'est réunie le 18 octobre 2024 pour prendre connaissance de l'analyse des offres effectuée par l'AMO en fonction des critères de sélection définis dans l'AAPC et le règlement de consultation à savoir :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique : 60 %

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse des offres, la commission MAPA propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à :

- F+G ARCHITECTES de Caluire et cuire pour un montant des prestations chiffrées à 166 700.00 € HT

Débats : - Monsieur Goze a des questions au sujet du projet lui-même, il indique qu'on en est à la sélection de la maîtrise d'œuvre alors qu'on n'a pas vu le projet...

- Monsieur le maire répond que pour le moment nous en sommes à la sélection de l'architecte et c'est lui va nous amener le projet, c'est à lui de nous le proposer.
- Monsieur Goze indique que nous devrions avoir des propositions avec des plans, etc. avant de choisir l'architecte. Nous n'avons aucune donnée technique, c'est trop léger. Aucune décision n'a été prise en conseil, nous n'avons pas la définition du projet. Commencer à attribuer des budgets alors qu'on n'a pas la définition du budget, c'est mettre la charrue avant les bœufs.

- *Monsieur le maire explique qu'avoir des plans, un projet est possible dans le cadre d'un marché européen, là ce n'est pas le cas. A présent, c'est à l'architecte de travailler avec la commission pour nous proposer des projets.*
- *Monsieur Goze demande ce qu'il en sera si ce que propose l'architecte ne convient pas aux membres du conseil.*
- *Monsieur le maire indique qu'il modifiera sa copie.*
- *Monsieur Goze indique qu'il n'est pas convaincu, qu'il pense que ça serait bien que l'architecte présente quelque chose avant de le sélectionner. Il redemande ce qu'il en sera si ce que propose l'architecte ne convient pas, à la fin on va dire qu'on ne le fait pas ? Si le projet ne plaît pas et qu'il n'y a pas la majorité au conseil, on aura déjà engagé des fonds.*
- *Monsieur Lecocq demande à quel moment les Pontois seront avertis.*
- *Monsieur le maire indique qu'on va leur dire qu'on va rénover la salle des fêtes mais pour le moment on ne sait pas ce qu'on va faire, nous n'avons pas plus de détails. Il explique que les élus représentent le public aujourd'hui. Une fois qu'on aura bien avancé on pourra leur présenter.*
- *Monsieur Lecocq explique que quand on leur annonce le prix, il n'y en a pas beaucoup qui sont d'accord. Ce qui ressort le plus c'est que les gens disent qu'il y a d'autres choses à faire que ça.*
- *Monsieur Mermet-Peroz indique que c'est vrai que le montant ne fait pas l'unanimité, il fait un peu peur. La salle des fêtes cumule beaucoup de handicaps avec cet enclavement. La question se pose de savoir si on y va. Il est d'accord sur le fait qu'il faut y faire quelque chose mais 2 millions d'euros il trouve la note assez sévère. Est-ce qu'on a besoin d'un architecte ? La question est savoir jusqu'où on va. Un toit, on est tous d'accord, après le reste, est-ce qu'on est tous d'accord ? Ca va plomber les finances de la commune pour longtemps. Il n'est pas trop tard.*
- *Monsieur Peyssonnerie demande si on réduit l'enveloppe budgétaire des travaux, est-ce que les honoraires de l'architecte sont proportionnels ou est-ce qu'il y a un seuil minimum ?*
- *Monsieur le maire répond qu'à son avis, y a un seuil minimum. Même si on réduit les travaux, on reste sur le montant des travaux estimé au départ pour le calcul des honoraires. A vérifier mais il pense que c'est comme ça.*
- *Monsieur Mermet-Peroz indique que c'est très gênant et qu'on n'a pas très bien défini jusqu'où souhaite aller le conseil.*

Votes : Pour : 11
 Contre : 7 (Annie LABARRE, Thierry MERMET-PEROZ, Geneviève VILLETON, Catherine FERRARI, Pascal LECOCQ, François MEDIMEGH et Gérard GOZE)
 Abstention : 0

11022024 - SYCLUM – REDEVANCE SPECIALE 2024

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une convention signée avec le SYCLUM, le syndicat assure pour la Commune l'enlèvement des déchets non ménagers assimilables à des ordures ménagères moyennant le règlement d'une redevance spéciale.

Le SYCLUM propose de conclure un avenant à la convention de redevance spéciale pour l'année 2024.

Débats : -

Votes : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

11032024 –CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION ENFANCE/JEUNESSE COMMUN

Monsieur le Maire

RAPPELLE que pour assurer la gestion des inscriptions à la restauration scolaire, la Commune a besoin de se doter d'un nouveau logiciel de gestion.

EXPOSE que les besoins de la Commune pourraient être mutualisés avec la Communauté de communes Val Guiers et certaines de ses communes membres et syndicats intercommunaux, qui pourraient eux aussi avoir besoin d'une solution logicielle pour l'exercice de leurs compétences, périscolaire et restauration notamment.

EXPOSE que pour répondre à ces besoins, il est envisagé la création d'un groupement de commandes en vu de passer un marché pour l'acquisition d'un logiciel de gestion mutualisé, en application des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

EXPOSE qu'une convention constitutive de groupement doit être établie entre la Communauté de Communes et toutes les communes ou syndicats concernés afin de définir les modalités d'acquisition et de suivi du fonctionnement du logiciel.

PRESENTE le projet de convention de groupement de commandes, annexé à la présente délibération dont les principales dispositions sont les suivantes :

- **Objet** : la passation et l'exécution d'un marché public relatif à l'acquisition, le paramétrage, l'hébergement et la maintenance d'un logiciel de gestion enfance/jeunesse.
- **Durée** : Le groupement de commandes est constitué à compter de la date de notification de la présente convention et perdurera pendant toute la durée du marché, reconductions comprises
- **Coordonnateur** : la Communauté de communes Val Guiers ;
- **Dispositions financières** :
 - o Répartition du montant du marché : chaque partie paiera la part du marché qui lui incombe en application de la répartition prévue dans les pièces du marché.

INVITE le conseil municipal à :

- Approuver le principe de la création du groupement de commandes ;
- Approuver le contenu de la convention constitutive du groupement ;
- Autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive de groupement de commandes, dont le projet est annexé.

Débats : -

Votes : **Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

11042024 – SOUSCRIPTION A UN BAIL EMPHYTEOTIQUE EN VUE DE L'IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Considérant la nécessité d'établir un point de collecte pour la gestion des déchets ménagers et le tri sélectif au sein du quartier du Roulet, afin de pallier l'arrêt de la collecte en porte à porte ;

Considérant la disponibilité d'une parcelle de 75 m², située route du Roulet - Lotissement Oxalys, propice à l'installation d'un point de collecte équipé de conteneurs enterrés et idéalement située ;

Considérant que la souscription à un bail emphytéotique apparaît comme une option viable pour garantir l'utilisation pérenne de ladite parcelle dans le cadre du projet susmentionné ;

Monsieur le maire propose de l'autoriser à signer le projet de bail emphytéotique.

Débats : -

Votes : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

11052024 – CONVENTION CADRE DE RECOURS A LA MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AU RECRUTEMENT PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose aux collectivités et établissements affiliés un service d'accompagnement à la sélection et au recrutement de leurs futurs collaborateurs.

Cette mission propose un dispositif « sur mesure » d'accompagnement complet et d'expertise en matière de recrutement et ce, dans un contexte de fortes tensions sur les recrutements et de déficit d'attractivité de la fonction publique.

Cette assistance du Centre de gestion permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement de qualité dans toutes les phases de la procédure de recrutement incluant notamment la définition du poste, la rédaction de l'offre d'emploi et la participation au jury de recrutement.

L'adhésion à ce service ne génère aucun coût et n'engage nullement à avoir recours à cette mission. Cela permet simplement aux collectivités qui ont signé la convention de pouvoir en bénéficier, en cas de besoin.

En ce qui concerne le tarif applicable à ce service, s'agissant d'une mission facultative qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire, le conseil d'administration du Cdg73, par délibération en date du 28 mars 2023 a approuvé une nouvelle convention-cadre de recours à la mission de conseil et d'assistance au recrutement, redéfinissant l'offre afin d'optimiser les embauches et proposant des tarifs forfaitaires, en fonction de la state démographique de la collectivité ou de l'établissement public.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec le Cdg73 la nouvelle convention-cadre de recours à la mission de conseil et d'assistance au recrutement.

Débats : -

Votes : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

11062024 - BUDGET 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 afin de :

- 1°) Inscrire des crédits en section d'investissement pour le remplacement d'une chaudière dans un appartement de la gendarmerie
- 2°) Ajuster les crédits prévus en section d'investissement pour la rénovation de la casquette du salon de coiffure,
- 3°) Ajuster les crédits prévus en section d'investissement pour le remplacement du portail de l'école primaire Les Allobroges,
- 4°) Créer une nouvelle opération d'investissement pour la sécurisation du quartier du Croibier.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver la décision modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT				
Chapitre/ Opération	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
2020	2158	Chaudière pour appartement de la	+ 5 580.00 €	

		gendarmerie		
1821	2135	Réfection de la casquette du salon de coiffure	+ 1 100.00 €	
2474	21538	Réseaux électriques	- 6 680.00 €	
2469	2152	Coussin lyonnais Chemin du Croibier	- 9 103.62 €	
2729	2152	Sécurisation du quartier du Croibier	+ 9 103.62 €	
		TOTAL	0.00 €	0.00 €

Débats : -

Votes : **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Questions et informations diverses :

Monsieur le maire explique qu'un travail va débuter pour sécuriser le tronçon, rue des Etrés, allant de la place Carouge à l'entrée de la rue des Tissandiers.

Même objectif pour la route du croibier, un travail a débuté avec la sélection d'Isageo qui a commencé à travailler sur le sujet. Pour information, il y a une moyenne de 4 voitures par heure qui passe sur cette route du croibier.

Monsieur le maire souhaite qu'une commission soit créée pour travailler sur ces deux sujets. Il fait un appel aux volontaires. Il est décidé que la commission cadre de vie se charge de ces projets et que les autres volontaires envoient un mail en mairie.

Il rapporte qu'il a reçu un mail des Mémoires des pays du Guiers qui projettent de mettre une plaque commémorative sur le bâtiment anciennement Hôtel Rostand, place de la République à Pont Isère en mémoire de la rafle de mai 1944, elle sera installée le 27 avril 2025. Il y aura une demande de subvention.

Monsieur le maire explique qu'une personne a été sélectionnée pour le poste de manager de centre-bourg, il devrait débuter en début d'année. Nous travaillons aussi sur le recrutement d'un agent ASVP.

Madame Myriam Ferrari informe qu'il y a eu le conseil d'administration du jumelage et il a été remis sur la table l'histoire de la location de la maison de l'amitié qui est un peu compliquée. La commune a commencé à travailler sur le sujet avec un avocat qui propose deux solutions. Les deux communes Pontoises et Erbach ont choisi la deuxième solution qui est de faire une convention générale tripartite, ensuite une convention pour la mise à disposition de la maison de l'amitié par la commune de Pont Savoie à la commune d'Erbach et enfin une dernière convention qui fixerait les modalités financières de la participation de Pont Isère au fonctionnement de cette maison de l'amitié. L'avocat devrait nous transmettre bientôt les projets.

Il a été décidé que 8 jeunes partent à Ansiao en septembre 2025. La proviseure du Lycée Pravaz et le lycée du Guiers Val d'Ainan sont déjà d'accord pour envoyer des jeunes à cette manifestation qui se déroulera du 1^{er} au 7 septembre 2025. L'association JEP s'engage à payer les billets d'avion s'ils ne trouvent pas de financement.

Le dernier point évoqué, c'est la préparation de l'échange Pont-Erbach pour le week-end de l'ascension du 29 mai au 1^{er} juin 2025. Cette année c'est eux qui viennent. Il faut commencer à réfléchir à des propositions de lieux où les amener. Plusieurs lieux sont à l'étude.

Madame Yacono rapporte les remerciements des maîtresses et enfants pour le nouveau portail installé à l'école primaire.

Monsieur le maire explique que des questions ont été transmises par administrés et les lit :

Plateforme sur la parcelle N° 1924 au 585 de la route du croibier

Lors du CM du 22 /07/24 et suite à la question des riverains concernant l'implantation de containers, il a été répondu que seul le Syclum s'occupait de cette affaire et que la Mairie de Pont n'avait aucune nouvelle

- Monsieur le maire pense que cette question concerne « Les Jardins du Guiers » qui ont un permis d'aménager avec une plateforme de prévue sur leur terrain donc ils ont réalisé la plateforme pour que les riverains des jardins du Guiers viennent y poser leur poubelle à roulette comme nous la déposons devant notre porte

Comment se fait-il que les travaux d'une plateforme aient été réalisés sans qu'aucune nouvelle concertation n'aient été effectuées auprès des riverains ? la mairie en a t elle été informée et quand ? un arrêté concernant ces travaux perturbants la circulation route du Croibier a t il été pris et publié?

- Il n'y a pas de concertation parce que c'était dans le permis d'aménager prévu avant 2020. Le camion poubelle ne passe pas dans les Balcons du Guiers, ne passe pas dans les Jardins du Guiers c'est une route privée, il reste sur la route du croibier et les gens posent leur poubelle devant en bordure de leur propriété.

Comment se fait-il qu'aucun panneau d'affichage ne soit affiché pour ces travaux (voir photos ci-jointes)

- Cela fait plusieurs fois que des panneaux sont mis puis arrachés. Ce n'est pas la première fois qu'ils les remplacent, il y en a que ça amuse de les arracher.

Quelle sera la nature des travaux, pour quels riverains et quel sera le délai final de réalisation ?

- Il faut voir Isageo et le promoteur qui réalise le lotissement.

Quelles mesures seront prises pour limiter les nuisances olfactives et pour sécuriser la circulation route du Croibier pendant les déchargements ?

- Quand ils passent devant une maison il s'arrête 2 min ils chargent et repartent, là il y a peut être 10 poubelles, ils resteront un peu plus longtemps.

Sécurisations route et chemin du croibier

Lors du CM du 22/07/24 il a été indiqué que le cabinet Isageo a été désigné pour réaliser ces études : la définition du projet a t elle avancée ? quand le comptage prévu des véhicules est il prévu Chemin du Croibier ?

- Isageo a travaillé sur les relevés. Il y a 600 voitures qui vont en direction du centre et 700 qui vont en direction de Domessin sur une semaine soit une moyenne de 4 voitures par heure. 85% des voitures passent en dessous de 45 km/h. Il n'y a quasiment pas de camion, peut être juste des camions de chantier pour le moment. Isageo travaille sur le sujet et reviendra nous faire une présentation.

Ces projets d'aménagement seront ils présentés et discutés après des riverains et vont-ils tenir compte ou utiliser les réserves foncières notées au projet de PLUi ?

- Pas de PLUi à Pont de Beauvoisin. L'idée n'est pas d'élargir la route, bien au contraire. Il y a le tapis à refaire mais pas en enrobé si non ça ira trop vite et voir comment on sécurise. Isageo travaille sur le sujet, on en sera plus bientôt.

A-t-on une date prévisionnelle pour ces travaux et leur coûts?

- Tant qu'on ne sait pas ce qu'on fait, on ne peut pas avoir le coût.

Lotissement Balcons du Guiers

Peut-on connaître les noms des entreprises consultées et les couts des travaux pour aménager le chemin piétonnier reliant ce lotissement à la Route du Croibier ?

→ Fournier, Eiffage et SPIE ont été questionné.

Les arbres et arbustes du lotissement Balcons du Guiers ne sont pas taillés et cela gêne la circulation sur cette route communale : en connaît-on la raison ?

→ Le personnel communal s'y attache ces jours, ils font au mieux.

Projet PLUi

Connait-on la date de remise des conclusions du commissaire enquêteur suite aux remarques écrites des riverains et à son déplacement sur place dans le secteur du Croibier?

→ Elles sont en ligne depuis la semaine passée et disponibles également à l'accueil de la mairie.

Achat du cabinet médical situé à La Baronnie

Comment cet achat a t il été financé (fonds du CCAS intercommunal ou fonds de la commune de Pont 73; peut-on connaître également le nom de la structure ayant payé les frais de notaire ?

→ Le CCAS l'a payé avec des subventions du Département et de la commune ainsi que les frais de notaire entant qu'acheteur.

Personnel communal

Une personne du service espaces verts a des problèmes de santé : comment la commune gère-t-elle cette situation pour faire face à la charge de travail de ce service ?

→ On gère la situation avec le personnel que l'on a.

Communication de la commune

Il n'y a plus de PV de compte rendu du Conseil Municipal depuis le 22 juillet ; quelle en est la raison ?

→ Il y a toujours un décalage d'un conseil. On vient d'approuver celui de septembre qui sera publié sous 8 jours conformément à la réglementation.

Le Tambour de ville n'est plus réalisé, ni diffusé depuis janvier 2022; cette publication est-elle définitivement arrêtée ou est-il envisagé de la diffuser sur le site de la Mairie ou par une Newsletter par exemple, ce qui limiterait les coûts pour la commune et en faciliterait la diffusion ?

→ On publie sur Panneau Pocket et sur le site de la commune. Quand on fait un tambour par an, les gens ont peut-être déjà eu toutes les informations.

Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- 60.2024 : Marché de travaux conclu avec la société FOURNIER de Cessieu pour l'aménagement d'un aménagement d'un cheminement piétonnier entre la « route du croibier » et le lotissement les balcons du guiers
- 61.2024 : Marchés de travaux signés pour l'aménagement de blocs sanitaires hommes/femmes à l'atelier communal
- 62.2024 : Marché est conclu avec GLISSE GLACE de Lissieu pour l'installation d'une patinoire éphémère
- 63.2024 : Résiliation bail de location du 1^{er} étage du 15 rue de l'Hôtel de ville – T5

- 64.2024 : Marché signé avec l'entreprise SOUBERAND de Pont de Beauvoisin pour réaliser des travaux de peinture et de sol à la gendarmerie suite à un dégât des eaux
- 65.2024 : Marché signé avec l'entreprise BELTRAN de Les Abrets en Dauphiné pour le remplacement d'une chaudière dans un appartement de la gendarmerie

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21h21.

Secrétaire de séance,
Céline YACONO

Le Maire,
Christian BERTHOLLIER

